



République du Sénégal

Ministère des Affaires Étrangères
et des sénégalais de l'étranger

Berlin, le 25 août 2022

Ambassade du Sénégal Berlin

COMMUNIQUE

L'Ambassade du Sénégal à Berlin informe **qu'une mission d'enrôlement de cartes nationales d'identité (CNI)** séjournera en Allemagne.

En attendant la venue de cette mission que nous souhaitons imminente, les intéressés sont invités à prendre leurs dispositions en constituant les dossiers suivants :

Pour une première demande :

- Extrait de naissance datant de moins d'un an (ou copie carte d'identité numérisée) ;
- Certificat de nationalité (ou copie CNI des parents ou copie passeport) ;
- Attestation de domicile.

Pour une CNI biométrique CEDEAO perdue :

- Copie de la carte d'identité perdue (ou extrait de naissance datant de moins d'un an) ;
- Certificat de déclaration de perte ;
- Timbre fiscal de 16 euros ;
- Attestation de domicile.

Pour une correction de la CNI :

- La carte d'identité CEDEAO ;
- Extrait de moins d'un an ;
- Copie littérale de naissance de moins d'un an
- Éventuellement, un jugement rectificatif du tribunal compétent.

NB : Si un extrait de naissance est obtenu à la suite d'un jugement (entre 2017 et 2022), il faut produire le jugement d'autorisation d'inscription, l'extrait des minutes du Greffe et la copie littérale.

Les dates et lieux seront communiqués dans les meilleurs délais.

L'Ambassadeur


Cheikh Tidiane SALL

